

# COMMUNE DE SOLLIES-VILLE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice : 19**

**Présents : 12**

**Votants : 17**

**OBJET :**

**Rapport annuel 2021  
du service public  
d'élimination des  
déchets**

**N° 39/2022**

L'an deux-mille-vingt-deux, le 06 juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Nicolas GERARDIN, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/06/2022

**Présents :** Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur JOLY Philippe, Monsieur SABRIE Alain, Monsieur NOIROT Michel, Madame VIVES Marie-Christine, Monsieur BROUSSAIS Jean-Jacques, Madame VIAENE Nathalie, Monsieur CASTEL Roger, Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur CODOGNO Jean-Michel, Madame RUSSEL Delphine

**Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration :** Monsieur VINCENT Alain à Madame RUSSEL Delphine, Madame MASSUCCO Isabelle à Monsieur JOLY Philippe, Monsieur FRANCESCHI Alain à Monsieur NOIROT Michel, Madame ADROVER Isabelle à Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur OLIVIERI Paul à Monsieur POURRET Jean-Michel

**Absent(s) :** Madame CHUI TI SING Liliane, Madame COURANT M-Christine

**Secrétaire de séance :** Madame VIAENE Nathalie

A partir de cette question, Madame COURANT M-Christine, 5<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, a quitté la séance.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel pour l'année 2021 établi par le service public d'élimination des déchets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- prend acte de ce rapport comprenant un rapport technique et financier.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré à Solliès-Ville,  
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,  
N. GERARDIN



Certifié exécutoire  
compte tenu :

- de la transmission en préfecture, le : **- 8 JUIL. 2022**

- de la publication, le **- 8 JUIL. 2022**





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



VALLÉE DU GAPEAU

---

**SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

**PRIX ET QUALITÉ DES SERVICES**

---

RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DU GAPEAU

**EXERCICE 2021**



---

Application de l'article L 2224-17-1 du CGCT

---

---

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE  
ELIMINATION DES DÉCHETS  
EXERCICE 2021

---

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2021, en application du décret n° 2015-1825 du 30 décembre 2015.

## I / CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE :

La Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau compte 32 564 habitants répartis entre les 5 communes membres (Solliès-Pont, La Farlède, Solliès-Toucas, Solliès-Ville et Belgentier).

La Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau assure depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 la collecte et le traitement des déchets des ménages.

La collecte des bacs roulants est réalisée en régie communautaire ; celle ordures ménagères résiduelles en colonnes de grande capacité est réalisée par la Société DUNEX et celle des colonnes à matériaux recyclables est effectuées par un prestataire du SITTOMAT. Une collecte spécifique des centres-villes est réalisée le dimanche matin par Véolia.

Le traitement des déchets fait l'objet d'une adhésion de la CCVG au SITTOMAT.

## II / INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS À LA COLLECTE :

### II – 1. Territoire desservi :

La collecte des déchets ménagers et assimilés est réalisée en régie par la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau sur le secteur communautaire : Solliès-Pont, La Farlède, Solliès-Toucas, Solliès-Ville et Belgentier.

### II – 2. Nombre d'habitants desservis :

La totalité des administrés du secteur communautaire bénéficie du service de collecte réalisé dans des conditions qui ne justifient aucune exonération de la TEOM.

Les déchets ménagers des 32 564 habitants sont collectés soit en porte à porte, soit en points de regroupement.

La répartition des zones en porte à porte ou en point de regroupement résulte de l'historique des collectes municipales réalisées jusqu'en 2001. Elle a toutefois été largement adaptée depuis.

On dénombre 2 010 conteneurs de 660 et 770 litres et 39 colonnes de 5 m<sup>3</sup> disposés sur le secteur et qui desservent les usagers de la Vallée du Gapeau.

II - 3. Fréquence de collecte :

Depuis 2018, la collecte est réalisée en C6 dans les centres urbains et en C4 dans les écarts ; les quartiers passés en collecte sélective en porte à porte sont collectés en C3 + 1 (La Farlède Nord, La Farlède Sud et une partie de Solliès-Toucas). Une collecte est aussi réalisée le dimanche matin dans certains centres urbains.

Sur les 8 tournées que compte la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau, toutes sont effectuées le matin. Le matériel affecté est composé de bennes à ordures ménagères (BOM).

Des tournées particulières, adaptées à la demande et la fréquence des manifestations ou événements (marchés, festivals...) ont lieu.

Les campings du secteur sont collectés, en leur période d'ouverture, au même rythme que les déchets ménagers et intégrés dans les tournées existantes.

Tonnages 2021 (déchets des ménages) :

	Tonnage 2021	Nombre habitants
TOTAL C.C.V.G.	12 336 (-0,26%)	32 564 (soit 379 kg/habitant/an, -2%)
Dont :		
- Service Propreté	11 638	
- Dimanche (Véolia)	212	
- Colonnes (Dunex)	486	

II - 4. Déchetteries :

La Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau est équipée d'une déchetterie depuis le 21 novembre 2007 dans la ZAC de la Poulasse sur la commune de Solliès-Pont et d'une deuxième depuis le 16 août 2021 dans la ZI Toulon Est à La Farlède ; les administrés peuvent notamment y déposer :

déchets verts,	gravats,
ferrailles,	batteries,
papiers / cartons,	pneumatiques,
verre,	encombrants bois,
matelas,	encombrants mélanges,
flaconnage plastique,	Déchets des Ménages Dangereux (peintures, ...)
bouteilles de gaz	Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E)	

La gestion de ces sites est confiée à l'entreprise Kroc'can.

<u>tonnages</u>	2020	2021	Variation	La Farlède
			2020-2021	
Verres plats	41	47	+14,63%	<del>18</del>
Ferrailles	356	370	+3,93%	18
Gravats	2 390	2974	+24,44%	171
Cartons	157	196	+24,84%	14
Déchets verts	1 171	1 402	+19,73%	101
Encombrants	2324	2312	-0,52%	119
D3E	242	279	+15,29%	13
DEA	279	429	+53,76%	35

Après une forte diminution des tonnages en 2020 due à la fermeture pendant une partie du confinement, puis à la jauge à la réouverture, ainsi qu'à l'interdiction des professionnels depuis juin 2020, les tonnages sont repartis à la hausse sans pour autant atteindre ceux de 2019 (hormis pour les D3E).

Depuis 2013, les tonnages d'encombrants comprennent uniquement les apports des usagers et ceux des communes.

Depuis le mois de juillet 2012, une partie des déchets verts collectés sur la déchetterie sont traités par l'unité de compostage communautaire, soit environ 82% du tonnage annuel de la déchetterie en 2021.

#### II – 5. Collectes séparatives :

Il existe, sur le secteur communautaire, des collectes spécifiques de matériaux ferreux et déchets verts faisant l'objet d'une valorisation.

Ces collectes ont lieu à domicile et sur rendez-vous, à la demande des administrés.

Les déchets verts sont valorisés sur l'unité de compostage communautaire sise à La Crau. **En 2021, 632 tonnes** (-26,17%) ont été collectées et valorisées sur cette installation, et **32 tonnes de déchets verts en sacs** (-72,65%) ont été collectés et recyclés chez un prestataire de service.

Les matériaux ferreux sont déposés chez un repeneur afin d'en obtenir une revalorisation matière ; **56 tonnes** de ferrailles (-33,33 %) ont été collectées à domicile **en 2021**.

#### II – 6. Encombrants :

Les encombrants sont collectés de manière différenciée de celle des déchets ménagers du fait du matériel spécifique nécessaire (véhicules plateau équipé, ou non, de grue) mais le traitement suit la filière des déchets ménagers.

Ces collectes ont lieu à domicile et sur rendez-vous, à la demande des administrés ; **385 tonnes** (-28,70%) ont été collectées **en 2021**.

Les encombrants peuvent également être déposés, directement par les administrés, sur les déchetteries communautaires à Solliès-Pont dans la ZAC de la Poulasse et à La Farlède dans la ZI Toulon-Est.

#### II – 7. Collecte sélective :

Comme indiqué au II-3, la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau a mis en place le tri sélectif en Porte à Porte sur 3 secteurs en complément de la collecte en Points d'Apport Volontaire existante.

Tonnages récupérés en collecte sélective en 2021

Matériaux	Papier / carton	Plastique	Verre
Nombre de colonnes	90	81	91
Tonnage collecté en PAV	498	126	774
Tonnage collecté en PàP	126	30	
<b>TOTAL TRI SÉLECTIF</b>	<b>624</b>	<b>156</b>	<b>774</b>
<b>VARIATION 2020/2021</b>	<b>+4,70%</b>	<b>+43,11%</b>	<b>+14,67%</b>

#### II – 8. Déchets non ménagers pris en charge :

Ces déchets sont essentiellement des cartons collectés auprès des industriels et commerçants.

Le tonnage est délicat à approcher en l'état actuel de mode de collecte car ces déchets sont ramassés conjointement aux déchets ménagers.

La CCVG a mis en place en 2004 une collecte séparative de cartons industriels. Cette opération connaît un succès important ; **256 tonnes** (+10,34%) ont été valorisées **en 2021**.

### III / INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT :

#### *III – 1. Localisation des unités de traitement pour les ordures ménagères :*

Le traitement concerne les déchets ménagers et assimilés, hors déchets verts et matériaux ferreux, collectés par le service communautaire. Ils sont acheminés vers le quai de rupture communautaire à Solliès-Pont (exploité par Pasini pour le SITTOMAT).

↳ Le S.I.T.T.O.M.A.T. prend en charge les déchets ménagers et assimilés déposés au quai de rupture de Solliès-Pont par le service communautaire qui les a collectés sur le territoire communautaire. La SITTOMAT assure le transport des déchets ménagers et assimilés au Centre de traitement de Lagoubran (Toulon).

#### *III – 2. Localisation des unités de traitement pour les collectes spécifiques :*

↳ Les déchets verts sont valorisés sur l'unité de compostage communautaire sise à La Crau, et les déchets verts en sacs sont recyclés chez PAPREC à Ollioules.

↳ Les matériaux ferreux sont déposés chez un repreneur afin d'en obtenir une revalorisation matière (France Récupération Recyclage à La Crau).

↳ Les encombrants sont collectés de manière différenciée de celle des déchets ménagers du fait du matériel spécifique nécessaire (véhicules plateau équipé ou non de grue) et le traitement suit la filière des déchets mise en place par le SITTOMAT.

↳ Le S.I.T.T.O.M.A.T. prend en charge la collecte et le traitement des déchets issus des collectes sélectives ainsi que les déchets qui transitent par les déchetteries communautaires et, depuis novembre 2012, par le quai de déchargement construit sur le centre technique de La Farède.

#### *III – 3. Nature des traitements :*

Le traitement réalisé par le S.I.T.T.O.M.A.T. consiste en l'incinération des déchets.

Ce traitement ne concerne pas les déchets verts : ceux-ci font l'objet d'une collecte séparative par les services communautaires et sont valorisés à l'unité de compostage communautaire sise à La Crau, dont la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau est maître d'ouvrage.

Les déchets collectés en collecte sélective font l'objet d'une valorisation de matière (verre, carton, plastique) par le biais des prestataires du S.I.T.T.O.M.A.T.

Les matériaux ferreux collectés font l'objet d'une valorisation matière.

Les déchets qui transitent par les déchetteries communautaires suivent des filières de traitement mises en place par le SITTOMAT dans le cadre de ses contrats de valorisation, et, depuis juillet 2012, une partie des déchets verts sont traités à l'unité de compostage communautaire à La Crau.

### IV / INDICATEURS FINANCIERS :

IV – 1. Modalités d'exploitation :

L'exploitation du service est réalisée en régie communautaire pour la collecte des déchets des ménages, des encombrants, des déchets verts et matériaux ferreux.

La collecte des Points d'Apports Volontaires est effectuée, par convention, par un prestataire du SITOMAT.

La gestion des déchetteries est confiée à l'entreprise Kroc'can.

IV – 2. Coût du service :

<b>Dépenses</b>	<b>Montant €</b>
Collecte des déchets ménagers et assimilés	2 482 590,00
Traitement des déchets ménagers et assimilés (hors compostage de déchets verts)	2 069 830,91
Ensachage de compost	28 352,47
Amortissements	200 102,32
<i>pm : charge pour compostage des déchets verts analytiquement rattachable</i>	314 538,47
<b>TOTAL</b>	<b>5 096 413,64</b>

<b>Recettes</b>	<b>Montant €</b>
Taxe d'Elimination des Ordures Ménagères	5 165 725
Redevance Spéciale (Campings + Aire d'accueil + Prison)	7 055,20
Redevance Spéciale Déchets Industriels Banals	0
Amortissements de subventions reçues	15 000
Autres recettes	150 788,94
<b>TOTAL</b>	<b>5 338 569,14</b>

L'excédent du service s'explique par le fait que l'ouverture de la déchetterie de La Farlède a été retardée au mois d'août alors que son fonctionnement avait été prévu dans le budget 2021 pour 9 mois (sur la base du coût de la déchetterie de Solliès-Pont).

IV – 3. Remarque générale :

La nouvelle déchetterie a ouvert le 16 août 2021 à La Farlède ; elle a été peu fréquentée en 2021.

Le déploiement de conteneurs de grande capacité se poursuit.

Présenté lors de la séance du Conseil Communautaire du 19 mai 2022.

Docteur André GARRON  
Président CCVG  
Maire de Solliès-Pont